

## ARTICLE 6 : LIEUX, JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

Les jours et horaires d'ouverture fixés à ce jour sont les suivants :

DECHETERIE	HORAIRES D'OUVERTURE	ADRESSE ET TELEPHONE
Déchèterie de l'Alzine Rodone	<b>Du Lundi au Samedi</b> <b>9h00-12h00 / 13h30-17h30</b> Fermeture le dimanche et jours fériés	Avenue de l'Alzine Rodone 66150 ARLES SUR TECH <b>Tél. : 04.68.39.01.69</b>
Déchèterie de Riuros	<b>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi</b> <b>9h00-12h00 / 13h30-17h30</b> Fermeture le mercredi, le dimanche et jours fériés	66260 SAINT LAURENT DE CERDANS <b>Tél. : 04.68.87.39.80</b>
Déchèterie de La Pouillangarde	<b>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi</b> <b>9h00-12h00 / 13h30-17h30</b> Fermeture le mercredi, le dimanche et jours fériés	66230 PRATS DE MOLLO – LA PRESTE <b>Tél. : 04.68.37.12.42</b>

## ARTICLE 7 : GARDIENNAGE

L'agent de la déchèterie a pour rôle :

- D'accueillir, d'informer et d'orienter l'utilisateur,
- De contrôler la validité des badges et leur adéquation avec la qualité de l'utilisateur,
- De contrôler le déchet déclaré par le détenteur et, si nécessaire, de le corriger sur son terminal portable,
- De contrôler la nature des déchets apportés par l'utilisateur et veiller à leur bonne affectation dans les contenants,
- D'aider si nécessaire, les usagers à décharger,
- De remettre à l'utilisateur un ticket pour les déchèteries non dotées d'un pont à bascule,
- De veiller à l'application du présent règlement et notamment au respect des consignes de tri et de sécurité,
- De refuser le déversement des déchets non-conformes et d'orienter l'utilisateur vers l'exutoire approprié,
- De refuser l'accès aux personnes ne respectant pas le présent règlement.

Il est interdit à l'agent de la déchèterie de :

- Se livrer pour son compte ou celui d'un tiers, à la récupération ou la revente de matériaux.
- Solliciter ou accepter une participation en nature ou en espèces.

Certains sites sont sous vidéo surveillance. En cas d'infraction, des poursuites seront engagées.

## ARTICLE 8 : DECHETS AUTORISES PAR SITE

Cette liste pourra évoluer au cours du temps. Dans ce cas, elle fera l'objet d'une modification du présent règlement.

DECHETS	Déchèterie de l'Alzine Rodone	Déchèterie de Riuros	Déchèterie de La Poullangarde
Tout Venant	✓	✓	✓
Déchets Verts	✓	✓	✓
Gravats	✓	✓	✓
Métaux	✓	✓	✓
Eco Mobilier	✓	Tout Venant	Tout Venant
Bois	✓	Tout Venant	Tout Venant
Plâtre	✓	Tout Venant	Tout Venant
Cartons	✓	✓	✓
Réemploi	✓		
Déchets Ménagers Spéciaux	✓		
Huiles de vidange	✓	✓	✓
Huiles de friture	✓		
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	✓	✓	✓
Lampes et néons	✓		
Piles et accumulateurs	✓		
Cartouches d'encre	✓		
Textiles	✓	✓	✓
Verres	✓	✓	✓
Papiers - Journaux - Revues	✓	✓	✓
Emballages Ménagers Recyclables	✓	✓	✓

## ARTICLE 9 : DECHETS REFUSES SUR TOUS LES SITES

<b>TYPE DE DECHETS</b>	<b>FILIERE D'ELIMINATION</b>
Ordures Ménagères	Service de collecte des ordures ménagères
Médicaments, déchets anatomiques ou infectieux, déchets hospitaliers, radiographies	Pharmacies
Bouteilles de gaz	Distributeurs de gaz
Pneumatiques	Distributeurs de pneumatiques
Amiantes	Filière spéciale *
Extincteurs	Filière spéciale *
Fusées de détresse	Filière spéciale *
Terre végétale	Filière spéciale *
Troncs et souches de palmiers	Filière spéciale *
Troncs et souches d'arbres > 15 cm	Filière spéciale *
Déchets de nettoyage de voirie	Filière spéciale
Déchets industriels	Filière industrielle

## ANNEXE 1 – CONDITIONS TARIFAIRES

DECHETS	Déchèterie de l'Alzine Rodone	Déchèteries de Riuros et de La Poullangarde				
	<u>TARIF AU POIDS</u>	<u>TARIF AU VOLUME (forfait)</u>				
		0 à 0,8 m <sup>3</sup> véhicule ou remorque	0,8 m <sup>3</sup> à 1,5 m <sup>3</sup> véhicule + remorque	1,5 m <sup>3</sup> à 3 m <sup>3</sup> fourgon	3 m <sup>3</sup> à 4 m <sup>3</sup> camion	Au-delà de 4 m <sup>3</sup>
Tout Venant	140 € la tonne	7,50 €	14 €	28 €	37 €	46,50 €
Déchets Verts *	60 € la tonne	4 €	7,50 €	15 €	20 €	25 €
Gravats	26 € la tonne	7 €	13 €	26 €	34,50 €	43 €
Métaux	GRATUIT	GRATUIT				
Eco Mobilier	GRATUIT	Tarif Tout Venant				
Bois	125 € la tonne	Tarif Tout Venant				
Plâtre	135 € la tonne	Tarif Tout Venant				
Cartons	GRATUIT	GRATUIT				
Réemploi	GRATUIT					
Déchets Ménagers Spéciaux	GRATUIT					
Huiles de vidange	GRATUIT	GRATUIT				
Huiles de friture	GRATUIT					
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	GRATUIT	GRATUIT				
Lampes et néons	GRATUIT					
Piles et accumulateurs	GRATUIT					
Cartouches d'encre	GRATUIT					
Textiles	GRATUIT	GRATUIT				
Verres	GRATUIT	GRATUIT				
Papiers - Journaux - Revues	GRATUIT	GRATUIT				
Emballages Ménagers Recyclables	GRATUIT	GRATUIT				

**TARIF AU VOLUME (forfait) : Ce tarif sera appliqué en cas de panne du pont à bascule.**

**Tout apport en mélange sera facturé au tarif du flux majoritaire.**

**\* Possibilité de déposer les déchets verts à la déchèterie du BOULOU avec les tarifs pratiqués par la Communauté de Communes du Vallespir.**

## ANNEXE 2 – ATTESTATION DE PRET DE BADGE D'ACCES EN DECHETERIE

Attestation à présenter pour tout accès en déchèteries, accompagnée d'une photocopie de la pièce d'identité du titulaire du badge prêté.

Je soussigné(é) .....

Demeurant .....

.....

ATTESTE

autoriser Monsieur/Madame.....

Agissant en qualité de :

- Auto entrepreneur,
- Prestataire de service à la personne,
- Syndic de copropriété de mon immeuble,
- SCI

Utilisant

le véhicule immatriculé.....

A utiliser ce jour, mon badge d'accès en déchèterie n°

Les apports ainsi effectués seront comptabilisés sur mon compte particulier et à ce titre facturés **au-delà de 5 apports mensuels ou de 1200 kg déposés par trimestre** comme le prévoit le règlement d'utilisation des déchèteries intercommunales.

**La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.**

A.....le.....

Signature du titulaire du badge